

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 786**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **15 juin 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 786** *modifiant le Règlement numéro 562 sur la gestion contractuelle, le Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats et le Règlement numéro 33 concernant la délivrance de constats d'infraction et l'application de la réglementation municipale pour donner suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes municipaux et augmenter l'efficacité de la Ville.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 23 juin 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.  
Greffière